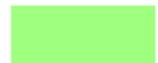




VILLE DE LA GARENNE - COLOMBES

Stationnement payant

-  Longue durée, du lundi au vendredi inclus, de 9 heures à 12h30 et de 14 à 19 heures
-  Courte durée, du lundi au samedi inclus, de 9 heures à 12h30 et de 14 à 19 heures
-  Arrêts-minutes, 20 minutes maximum
-  Extension du stationnement payant

Le stationnement est limité à 24 heures sur une même place

